

Document stratégique régional de la DIRECCTE de Normandie

Ce document vise à poursuivre et à orienter les priorités régionales en tenant compte de l'expérience des 2 années qui ont suivi la fusion des 2 ex régions. Il prend en compte les changements à venir à moyen terme pour les services. Il réaffirme le positionnement de la DIRECCTE dans son nouvel environnement, notamment les compétences nouvelles des Régions, le plan « action publique 2022 », la mise en œuvre des ordonnances relatives au dialogue social. Le DSR est le document de référence interne et externe qui fonde la feuille de route de la direction.

Axe 1. RENFORCER L'EXERCICE DE NOTRE CŒUR DE METIER

Action 1. Contribuer à développer les potentiels économiques Normands

- **Faciliter l'émergence et accompagner les projets**

L'économie normande représente un PIB de 90,5 milliards d'euros (dont 35 % à l'export) avec 1,28 million d'emplois avec une présence forte de l'agriculture, de l'industrie, de la construction et l'implantation de grands leaders français et mondiaux (automobile, agroalimentaire, chimie, aéronautique...).

La DIRECCTE accompagnera donc l'émergence des projets industriels ou tertiaires notamment dans les secteurs des télécommunications, de la métallurgie, de l'automobile, de la pharmacie, de la logistique notamment portuaire et des énergies renouvelables (éolien offshore, hydroliennes...). Les thématiques Industrie du Futur et Numérique seront également soutenues de même que les 4 pôles de compétitivité présents en Normandie (TES, Hippolia, Mov'eo et Nov@log). Elle mobilisera différents fonds (PIA 3, FNADT, PAT, Appui RH TPE, conventions de revitalisation, Plan d'Investissement dans les Compétences, appui aux mutations des filières, actions des pôles de compétitivité, FSE ...) en complémentarité avec ceux des autres acteurs locaux et notamment le Conseil Régional, Pôle Emploi, BPI France, Business France, ADEME, chambres consulaires, organismes de développement économique et les filières et branches professionnelles concernées. Cette contribution à l'émergence d'acteurs de premier plan conduira notamment la DIRECCTE à se mobiliser sur le potentiel important que constitue la façade maritime de la Normandie, notamment en veillant à ce que la qualité et la réactivité de son contrôle des denrées importées sur le port du Havre en fasse un levier favorable aux acteurs locaux (y compris en envisageant l'implantation locale d'agents de contrôle).

Une étude sera réalisée début 2018 pour estimer les possibles conséquences du Brexit pour le tissu économique normand, le Royaume-Uni étant le 2^{ème} pays client de la Normandie en 2016.

- **Soutenir les projets dans l'industrie du tourisme**

Le tourisme est un secteur économique stratégique en Normandie qui contribue de surcroît à son rayonnement à l'international. La DIRECCTE s'attachera à soutenir une stratégie touristique ciblée et tournée vers la qualité (contrats de destination touristique, développement de la marque « Qualité Tourisme », tourisme numérique, Marque « Destination pour tous », étude CARIF-OREF...). L'action transversale commune à tous les services de la DIRECCTE sera étendue à d'autres destinations que le mont Saint-Michel et tournée vers les événements touristiques majeurs de 2019 (75^{ème} anniversaire du débarquement, Armada de Rouen, Festival de l'Impressionnisme). Des guides d'information à destination des employeurs et des salariés (offre de services de la DIRECCTE, réglementation du travail, travail saisonnier...) seront créés.

- **Formaliser et rendre accessible l'offre de services aux TPE et PME**

L'accompagnement des TPE et PME est un enjeu clé pour faciliter le développement de l'emploi. La DIRECCTE dispose de nombreux outils qui sont mobilisés dans de nombreuses situations (appui RH TPE/PME, médiation, renseignement sur le droit du travail, référent unique aux investissements, accompagnement dans les difficultés économiques...).

La DIRECCTE s'attachera à formaliser et à rendre aisément accessible son « offre de services aux TPE/PME ». Cette formalisation sera l'occasion de faciliter l'accès à ces outils, notamment par le biais de son site internet.

Action 2. Soutenir les publics les plus exposés

- **Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des publics fragiles**

L'action de la DIRECCTE est traditionnellement et naturellement tournée vers l'insertion et le maintien dans l'emploi durable des publics les plus éloignés de l'emploi. Celle-ci passe par la mise en œuvre, dans les territoires normands, d'une démarche accrue d'accompagnement (accueil, information, orientation) des différents publics concernés garantissant ainsi, quelles que soient les structures d'accueil, l'identification et la prise en compte de leurs besoins. La DIRECCTE s'assurera que l'offre de service des acteurs du Service Public de l'Emploi renforce ainsi la personnalisation de la relation, l'adaptation de la réponse apportée et la construction d'un parcours individualisé, notamment dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) en permettant de concrétiser un projet professionnel en lien avec les besoins des territoires.

L'accent sera notamment mis sur les jeunes en demande d'insertion, les personnes en recherche d'emploi non qualifiées et particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée et de très longue durée, le maintien du lien entre les seniors et le marché du travail, les travailleurs handicapés, les résidents des « Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville » (QPV) et des territoires ruraux. Une adaptation de la carte des missions locales sera ainsi engagée et assortie d'une révision de leur conventionnement.

- **Agir pour les droits des salariés les plus exposés**

La protection des salariés les plus exposés demeure au cœur des préoccupations de la DIRECCTE ; à ce titre, l'ensemble des nouveaux outils juridiques (amendes administratives, suspensions de PSI, fermetures administratives, responsabilité solidaire, etc.) permettant de lutter efficacement contre la fraude sera mobilisé dans toutes les situations où des fraudes graves aux règles du détachement, au respect des règles du noyau dur ou aux droits des salariés seront identifiées (salaire minimum, hébergement indigne, durée maximale de travail...).

De réels écarts de rémunération entre femmes et hommes persistent. Dans le même temps, le taux de couverture des entreprises couvertes par un accord ou un plan d'action visant l'égalité professionnelle continue de stagner. Des opérations de contrôle et de sensibilisation des entreprises

seront donc menées impliquant l'ensemble du système d'inspection du travail ; en parallèle, des initiatives seront conduites en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les violences sexistes.

Naturellement, dans une région dont les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles sont supérieurs à la moyenne nationale, la protection de l'homme au travail trouve nécessairement à se déployer en matière de contrôle et de prévention des risques professionnels ; à ce titre, les actions pluriannuelles relatives à la prévention des chutes de hauteur et des risques d'exposition aux poussières d'amiantes, constitueront une priorité marquée.

- **Accompagner l'insertion professionnelle des migrants**

La Normandie participe à l'expérimentation de parcours de formation professionnelle des migrants en partenariat avec l'AFPA, Pôle Emploi, 7 branches professionnelles et l'OFII dans l'objectif d'accélérer la sortie des réfugiés des structures d'hébergement et de faciliter leur insertion professionnelle. Le projet **HOPE** (Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi) propose ainsi des formations correspondant à des métiers en tension dans des secteurs identifiés (BTP, restauration, propreté...). Il facilite ainsi l'insertion professionnelle des réfugiés après une formation de 8 mois dans des secteurs connaissant des difficultés de recrutement. Les premiers résultats enregistrés (59 places de formation fin 2017/2018) sont très encourageants et seront renforcés par des actions territoriales spécifiques menées dans les départements. Le résultat de cette action sera valorisé.

- **Protéger les consommateurs par le contrôle de nouvelles consommations**

La protection des consommateurs et des entreprises contre les pratiques abusives affectant le fonctionnement de l'économie numérique est une orientation pluriannuelle de la DGCRF pour les années 2018-2020. La confiance dans cette économie numérique est nécessaire. En conséquence, les services de la DIRECCTE tendront à prévenir chaque fois que possible les abus ou à les sanctionner.

Les services de la DIRECCTE mèneront par ailleurs une action résolue à l'encontre des nuisances téléphoniques (sollicitations téléphoniques agressives ou indésirables, sms frauduleux) dont sont victimes les consommateurs. En Normandie, des contrôles seront notamment effectués par les DD(CS)PP pour vérifier l'application des dispositions relatives à la liste d'opposition au démarchage téléphonique (dispositif BLOCTEL).

Action 3. Contribuer à l'effectivité du droit dans les entreprises

- **Renforcer les actions de contrôle**

L'exercice des missions régaliennes de la DIRECCTE dont en premier lieu le contrôle, constitue un pilier essentiel à la réalisation de l'objectif d'effectivité du droit dans les différents domaines d'intervention de la DIRECCTE.

Dans un contexte de réduction globale des effectifs, la recherche d'une efficience accrue de la mission de contrôle sera poursuivie notamment :

- Dans le champ de la politique du travail :
 - la capacité à cibler l'action sur les thématiques présentant les plus grands enjeux avec une part des actions prioritaires de l'ordre du tiers dans le total des interventions
 - la recherche d'une présence dans les entreprises des agents affectés en section d'inspection en moyenne de deux jours par semaine
- En matière de régulation de la concurrence (DGCCRF).
 - le contrôle du respect des délais de paiement qui reste une priorité car les retards de paiement sont préjudiciables à la compétitivité des entreprises
 - Les contrôles des relations commerciales entre les fournisseurs et la grande distribution avec une surveillance accrue notamment pendant les négociations commerciales en prenant en compte les conclusions des états généraux de l'alimentation

- La recherche d'indices de pratiques anticoncurrentielles dans et hors commande publique dans des secteurs d'activités ciblés sur l'ensemble de la région
 - Le développement de l'import au port du Havre dans les fruits et légumes et autres produits alimentaires imposera une présence sur site et une réactivité plus grandes.
 - Un pilotage et un suivi des DDI affiné par la mise en œuvre d'outils rénovés ou mieux adaptés.
- En matière de métrologie légale :
 - Deux actions régionales, l'une relative aux instruments de mesures rencontrés au sein des aéroports/aérodromes, l'autre chez les détenteurs industriels ;
 - L'accompagnement du redémarrage d'activité sur le site Dépôt Rouen Petit Couronne (ex raffinerie Petroplus) qui sera marqué par l'installation de nouveaux instruments de mesure réglementés.
 - En matière de contrôle de la formation professionnelle
 - Les contrôles concerneront principalement les organismes de formation dont le CA est très majoritairement issu des fonds mutualisés en provenance des OPCA/OPACIF/FAF ou des pouvoirs publics, les entreprises au titre de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) la vérification du versement de leurs contributions obligatoires mais aussi quelques dossiers FSE et des établissements bénéficiant des fonds de l'apprentissage et organismes gestionnaires de CFA.
 - **Assurer l'accessibilité au droit**

Assurer l'effectivité du droit requiert avant toute chose que celui-ci soit connu de ceux qui sont astreint à sa mise en œuvre et des bénéficiaires qui peuvent s'en prévaloir. Cette question de l'accès à la norme de droit est centrale. Les conditions de cet accès au droit sont en mutation du fait :

- de l'accroissement de la diversité des sources de droit (y compris les évolutions ouvrant un champ accru à la négociation collective) ;
- de modes d'accès impactés notamment par le recours au numérique.

En 2018, la DIRECCTE s'attachera à garantir que l'accès au droit soit facilité pour les bénéficiaires par le déploiement d'outils contemporains (code du travail numérique, numéro d'appel unique...) en veillant à ce que l'accès direct demeure aisé pour les publics qui en ont besoin (difficulté d'accès au numérique, complexité des situations...).

Elle s'attachera, à chaque fois que c'est pertinent, à ce que les thématiques de contrôles collectifs soient assorties d'un rappel préalable des exigences du droit et à un bilan à l'issue pour en augmenter l'effet levier.

Axe 2. ANCRER NOTRE ACTION DANS SON ECOSYSTEME

Action 1. Accompagner les acteurs Normands dans leur mobilisation des politiques nationales

- **Accompagner l'entrée en vigueur des ordonnances portant réforme du code du travail**

Assurer l'application de cette nouvelle norme de droit et en faire un levier de la performance économique et sociale des entreprises sera une orientation clé de la DIRECCTE ; Ce travail sera réalisé en construisant des outils d'information destinés à toutes les instances formelles (CREFOP, CROCT, CPRI, observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ...) ou informelles avec les partenaires sociaux au niveau départemental et régional. Au-delà, les pôles T et 3^E de la DIRECCTE porteront l'ambition de renouveler les pratiques d'appui au dialogue social en faisant de l'appropriation des ordonnances une priorité forte concentrant l'utilisation des crédits d'accompagnement du dialogue social territorial. Les observatoires du dialogue social seront installés.

- **Maximiser l'effet du Plan d'investissements d'Avenir (PIA 3)**

Le Plan d'Investissements d'Avenir (PIA 3) est un levier d'action majeur pour l'État en termes de développement économique. Cette politique publique d'investissement, s'appuyant sur l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche pour tirer pleinement profit des ruptures technologiques et économiques, augmentera le potentiel de croissance de l'économie française, y compris sur des secteurs jusqu'alors peu couverts, tels que les industries de sécurité, l'agroalimentaire ou encore le tourisme.

En maximiser le potentiel pour les différents acteurs normands sera une priorité de la DIRECCTE en 2018. La nouvelle gouvernance multi-acteurs (opérateurs, services déconcentrés, organismes de développement économique) et multi-échelles (volets régional et national) du PIA 3 est définie et validée avec l'ensemble des acteurs normands. Avec un accompagnement commun État/Région pour l'élaboration et la présentation des dossiers, les trois premiers appels à projets retenus concrétisent d'ores et déjà cette dynamique.

- **Accompagner la mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences et l'évolution des dispositifs de formation professionnelle et d'apprentissage**

La région Normande est confrontée à un enjeu d'accroissement du niveau des compétences. Le redémarrage de l'activité économique interroge de manière mais au moins aussi prégnante la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi.

La mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) constituera à cet égard une opportunité unique. Il permettra d'établir une société de compétences au bénéfice des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes décrocheurs. Ainsi, une convention d'amorçage prévoyant cette année, sur la base d'un budget de 35 M€, 7 680 entrées supplémentaires pour des personnes peu qualifiées sera établie avec la Région dès les premières semaines de 2018 en liaison étroite avec Pôle Emploi et les partenaires sociaux. Par ailleurs, cette action sera poursuivie par la contractualisation pour la période 2019/2022 du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences avec un effort additionnel compris entre 305 et 385 M€ pour la Normandie.

La DIRECCTE sera à l'initiative de la mobilisation indispensable de la Région, de Pôle Emploi et de l'ensemble des membres du SPE pour la réussite de ce projet de transformations des compétences pour la Normandie.

Le pilotage et la gouvernance des réformes en cours (y compris celle de l'apprentissage) s'appuieront sur le quadripartisme du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP). Elles seront un des thèmes majeurs de la future Stratégie Coordonnée Emploi Orientation Formation professionnelles (SCEOFP) élaborée en concertation étroite entre l'État, la Région et les partenaires sociaux.

Action 2. Renforcer la contribution de la DIRECCTE au rôle de l'État stratège

- **Déployer la Stratégie Régionale pour l'Emploi (SRE) en partenariat avec les acteurs**

Dans un contexte économique de reprise, après des années marquées par des difficultés économiques importantes notamment en ex-Haute Normandie, l'État doit, par son rôle central, stratège et fédérateur et dans une logique de réseau avec ses partenaires, contribuer à transformer ce redémarrage de l'activité en emplois.

La Stratégie Régionale pour l'Emploi (SRE) adoptée par la Préfète de région constitue le cadre pluriannuel des politiques d'emploi. Elle est ordonnée autour de 3 axes stratégiques : le développement de l'emploi dans les entreprises normandes, la facilitation d'accès et de maintien dans un emploi durable des publics prioritaires, la territorialisation des politiques.

Son déploiement au travers d'une animation territoriale rénovée sera l'une des priorités de la DIRECCTE et alimentera la future Stratégie Coordonnée de l'Emploi, de l'Orientation et de la Formation Professionnelles (SCEOFP).

- **Définir une Stratégie de l'État en matière de développement économique et d'accompagnement des filières**

Les principales filières de la région (automobile, aéronautique, raffinage-chimie- pétrochimie, agroalimentaire, santé, agriculture..) bénéficieront de la mise en œuvre d'une gouvernance régionale renouvelée dans le domaine du développement économique, de l'anticipation des mutations économiques et des restructurations (dans la droite ligne de la refonte du conseil national de l'industrie). Le rôle stratégique, fédérateur, facilitateur et intégrateur de l'État sera ainsi réaffirmé en définissant un lien partenarial avec l'ensemble des acteurs locaux, et notamment le Conseil Régional, les consulaires, les opérateurs de l'Etat et en déclinant les politiques nationales en fonction des particularités locales (industrie du futur, pôles de compétitivité, contrats stratégiques de filières, PIA 3, territoires en déshérence...).

- **Animer le Plan Régional Santé au Travail (PRST)**

Le premier PRST au format Normand porte l'ambition d'associer l'ensemble des préventeurs institutionnels, les services de santé au travail et les partenaires sociaux autour d'actions réalistes et opérationnelles adaptées notamment aux TPE et PME, visant d'une part, à lutter contre des risques prioritaires au regard des éléments de sinistralité régionaux et, d'autre part, à développer la culture de prévention en rappelant la priorité qui doit être donnée à la prévention primaire. La DIRECCTE s'attachera à suivre la mise en œuvre des engagements pris, dans le cadre du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) placé auprès de la Préfète de région.

Action 3. Evaluer et valoriser les résultats de l'action

- **Développer les publications et l'échange avec les médias**

La DIRECCTE exerce une multiplicité d'actions régaliennes de contrôle et d'accompagnement à destination des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi, des consommateurs. La DIRECCTE s'attachera, sous la houlette de la Préfecture, à rendre le bénéfice de son action plus visible pour ses bénéficiaires. Elle s'appuiera sur la réalisation de publications, leur valorisation auprès des partenaires et de la presse et développera son investissement dans les outils numériques.

- **Evaluer l'impact des politiques publiques portées par la DIRECCTE**

Evaluer l'impact des actions mises en œuvre par la DIRECCTE est une nécessité pour bien allouer les moyens et améliorer l'efficacité, mais c'est aussi un enjeu de légitimité.

Pour disposer des informations nécessaires et précises permettant d'arbitrer en faveur de solutions garantissant les meilleurs résultats, la DIRECCTE mobilisera son service ESE chargé, dès l'élaboration des programmes et des dispositifs d'action, de préparer les conditions de leur évaluation ultérieure.

Au moins deux politiques de la DIRECCTE feront l'objet d'une évaluation en 2018 (notamment l'une des actions du programme d'action régionale en matière d'inspection du travail).

Axe 3. ACCROITRE NOTRE EFFICIENCE

Action 1. Renforcer le collectif de travail autour d'un projet

- **Soutenir le développement de pratiques managériales de qualité**

L'Etat et en son sein la DIRECCTE, est confronté à une dynamique de changement qui renforce l'exigence sur la qualité des pratiques managériales, tant des hommes que des organisations. La qualité de ces pratiques est une condition *sine qua non* de l'agilité de l'organisation et de la qualité de vie au travail des équipes. Cet enjeu ne sera pas démenti par la mise en œuvre du programme « Action Publique 2022 ».

La DIRECCTE de Normandie compte une soixantaine d'encadrants, de différents programmes et catégories hiérarchiques, répartis sur onze sites. La dynamique d'amélioration continue de la pratique managériale sera poursuivie par des séminaires qui leurs sont dédiés et destinés à partager des valeurs communes, faciliter l'appropriation d'outils managériaux.

Cette dynamique sera amplifiée en formalisant un socle de pratiques managériales (gouvernance, pratiques managériales individuelles...).

- **Capitaliser sur les compétences des agents et les développer**

Dans un contexte de mutation des organisations (évolutions des effectifs, départs en retraites, missions transférées au conseil régional, ...), il s'avère fondamental de procéder à la capitalisation et au transfert des connaissances et savoir-faire, afin de maintenir et de développer le niveau de compétence des services.

Au-delà des outils dont elle dispose déjà, la DIRECCTE s'engagera dans l'établissement de parcours d'accompagnement des compétences des agents dans les changements de leurs missions, prémisses d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Elle s'attachera à déployer des outils permettant au plus grand nombre d'acquérir de nouvelles compétences dans des modes contemporains et compatibles avec une organisation multi-sites (webinaire...).

- **Renforcer le dialogue social interne**

Les évolutions à l'œuvre au sein de la DIRECCTE confèrent au dialogue social interne, notamment au travers des instances CTSD et CHSCT, une fonction majeure d'accompagnement des transformations par l'échange et la concertation. Plusieurs chantiers nécessiteront de mobiliser activement les instances de dialogue social interne (qualité de vie au travail, refonte du règlement intérieur, adaptations du périmètre des sections d'inspection du travail, gestion de l'emploi...).

Le pilotage de ce dialogue social interne par l'Administration doit reposer sur un calendrier social structurant, une meilleure communication interne sur les sujets traités et les relations sociales et un dispositif de veille sociale rénové.

Les élections professionnelles du 6 décembre 2018 conduiront à la désignation des nouveaux représentants des personnels au sein des instances (CTSD et CHSCT) ; de nouveaux arrêtés seront pris à l'issue de ce renouvellement général et, le cas échéant, les règlements intérieurs des instances seront revus.

Action 2. Identifier les priorités et repenser les processus

- **Garantir la qualité des choix et du pilotage de leur mise en œuvre**

Le CODIR de la DIRECCTE est et demeurera le lieu de co-construction et de décision des principales orientations de la DIRECCTE. Son fonctionnement sera adapté à la marge pour expérimenter un format de CODIR « thématiques » et « transverses ».

La DIRECCTE établira pour chaque métier et chaque entité un socle de gouvernance permettant de garantir les conditions minimales d'un pilotage des activités.

La DIRECCTE se dotera de feuilles de route par entité, partagées, qui feront l'objet d'une présentation à l'ensemble des agents. La mise en œuvre de cette feuille de route fera l'objet de points d'étape réguliers.

Un tableau de bord sera établi permettant de suivre les principales orientations de ce DSR.

- **Faire du pilotage des processus un levier de la performance**

Les tensions sur les effectifs et l'hétérogénéité de répartition des moyens et des pratiques nous amènent à harmoniser et à rationaliser les pratiques et, le cas échéant, à faire des choix dans l'exercice de certaines missions. Fort de l'expérience menée en 2017 pour mutualiser 5 dispositifs gérés en UD, la démarche sera poursuivie sur d'autres dispositifs en développant un accompagnement spécifique et en assurant une bonne communication interne et externe (préfets et partenaires). A l'issue du dialogue de gestion, le CODIR identifiera au moins un processus par métier à l'optimisation duquel il s'attachera (conception, outillage...).

Action 3. Lever les freins rémanents

- **Finaliser le déploiement de l'organisation régionale post REATE**

Suite à la fusion des deux anciennes DIRECCTE de Haute et de Basse Normandie au 1^{er} janvier 2016, le point de situation fait apparaître des réussites (mise en œuvre de la réforme territoriale dans le respect des préconisations méthodologiques nationales et des calendriers, mobilisation des mesures d'accompagnement financières et de formation, aucune mobilité géographique imposée, organisation de l'Unité régionale sur Rouen, site principal, et Hérouville Saint-Clair, site associé) mais aussi des marges d'amélioration (au sein des pôles, le travail sur la convergence des politiques et des pratiques a progressé mais demeure très exigeant ; les difficultés sont réelles tant sur la gestion quotidienne que sur la soutenabilité du système sur le moyen et plus long terme car le coût de l'investissement de l'encadrement dans la réforme a été largement supérieur à l'attendu, et des difficultés nouvelles ont émergé en lien notamment avec le travail et l'animation des équipes sur plusieurs sites, la fatigue et la durée des transports et l'exposition aux risques routiers).

Les atouts de la DIRECCTE sont forts, en particulier la capacité des pôles et des unités à faire jouer leurs synergies, ainsi que l'expertise des équipes et leur connaissance du tissu économique, des territoires et des acteurs. La recherche d'optimisation et d'équité dans la répartition des ressources de la DIRECCTE, sur un périmètre géographique incluant cinq unités départementales et une unité régionale, rend nécessaire la poursuite d'une réflexion partagée sur les organisations (notamment le fonctionnement en bi-sites), les conditions d'exercice des missions et les mutualisations possibles.

- **Construire et engager un regroupement du siège de la DIRECCTE**

La DIRECCTE poursuit sa recherche d'une solution immobilière pour reloger ses services actuellement installés sur quatre sites à Rouen conformément aux orientations du SDIR. Elle privilégie un scénario d'un regroupement réunissant en un même site l'ensemble des personnels (approximativement 200 agents) de l'Unité régionale (Direction, Secrétariat général, Pôle 3 E, Pôle T et Pôle C) et de l'Unité départementale de la Seine-Maritime (Direction, Unités de contrôle, Section centrale travail, Animation territoriale et gestion des mesures). Compte-tenu des offres foncières disponibles sur Rouen et sa périphérie, un scénario regroupant les services de l'Unité régionale sur un site est également envisagé.

Les travaux engagés avec le Responsable de la politique immobilière de l'Etat doivent permettre de stabiliser dès le début de 2018, une solution immobilière et un calendrier de mise en œuvre.

- **Améliorer les conditions de travail**

La DIRECCTE de Normandie poursuivra en 2018 plusieurs chantiers en lien avec l'amélioration des conditions de travail de ses agents :

- L'harmonisation des temps de travail et le règlement intérieur régional, applicable à l'ensemble des agents quel que soit leur programme de référence (Travail, Finances..) ;
- Le déploiement du télétravail ;
- L'évaluation des risques professionnels et des conditions de travail, notamment sur le sujet des risques psycho-sociaux.

Action 4. Faciliter l'identification de la DIRECCTE

- **Renforcer le visuel**

Ce processus engagé depuis 2016 s'est déployé progressivement au travers d'une charte graphique et de logigrammes. Le soutien apporté par la DICOM pour que l'ensemble des DIRECCTE soient identifiées via leur site internet et la mise à disposition des outils de communication a fortement contribué à une notable montée en qualité. Le recours à ce visuel sera systématisé.

- **Faciliter l'accès aux services de la DIRECCTE**

L'amélioration du service rendu aux usagers impose en premier lieu de le rendre lisible et aisé d'accès. Le visuel de la DIRECCTE sera utilisé pour revoir la signalétique de l'ensemble des sites et le site internet de la DIRECCTE sera revisité.